

ESTU'AIR 44



N°34



1^{er} trimestre 2008

Bulletin de l'Association des Insuffisants Respiratoires de Loire Atlantique
Adresse postale : AIR 44 chez M. Vincent Legeay 36 rue Blanchet 44400 Rezé
<http://perso.wanadoo.fr/air44.nantes>



Conseil d'Administration de AIR 44

Président:	Vice Président:	Vice Présidente:
Vincent Legeay 36 rue Blanchet 44400 Rezé Tél.:02.40.75.37.36 vincent.legeay@wanadoo.fr	Bernard Boucher 14 rue du 1er Mai 44120 Vertou Tél.:02.40.34.50.44 bbbj@club-internet.fr	Gisèle Cormier 12 rue du Chêne Vert 85710 La Garnache Tél.:02.51.35.64.38 gigicorm@free.fr

Secrétaire:	Secrétaire Adjointe:	Trésorier
Jean Leclerc 5 rue des Chataigniers 44210 Pornic Tél.:02.40.21 91 83	Louise Bonnaud 5 rue des Chataigniers 44210 Pornic Tél.:02.40.82.68.74	Jean Lemarié 17 rue de Toronto 44230 St Sébastien sur Loire Tél.: 02 40 34 83 18

Joseph Delphin 498 route de la Barre 44240 Sucé sur Erdre Tél.: 02 40 77 76 03	Jean Claude Sophroniou 10 square des Rochelets 44100 Nantes tél.: 02 40 46 45 40	Henri & Françoise Queneudec 38 rue de la Liotterie 44430 Le Loroux Bottereau Tél.:02.40.33.84.21
Pierre Fonteneau 19 Bd Winston Churchill 44800 St Herblain Tél.:02.40.46.72.06	Jackie Lormeau La Devinais 44130 Fay de Bretagne Tél:02.40.87.41.39	Patrick Crépellière 21 rue des Chaumes 44210 Pornic tél.: 02 51 74 15 92 patrick.crepelliere@wanadoo.fr

Prochaines réunions:

le 28/02/2008 Aliséo, Orvault

le 30/03/2008 Assemblée générale et repas, Salons de la Louée, Haute Goulaine

le 24/04/2008 Aliséo, Orvault

le 22/05/2008 Aliséo, Orvault

le 26/06/2008 Aliséo, Orvault

AIR 44 fête son dixième anniversaire.

Dossier: la franchise médicale

page 4

La Parler Nantais

page 8

**A la Recherche du Temps
Passé**

page 9

Séjours Vacances

page 10

Pourquoi les magasins laissent-ils leurs portes ouvertes ?

page 11

Ce numéro d'ESTU'AIR 44 a été réalisé par Monique Bouchereau, Bernard Boucher, Jean Leclerc, Roger Bouchereau, Josiane Vaucourt, Vincent Legeay.

Il a été reproduit avec l'aide matériel de ALISEO pour la partie mono chrome et de VITALAIRE pour le supplément couleur.



Par Vincent Legeay
Président de AIR 44

Créée en février 1998 dans une salle du Foyer des Jeunes Travailleurs, boulevard Vincent Gache, à Nantes, notre association fête cette année 2008 ses dix ans. Nous essaierons d'organiser une petite fête en novembre prochain lors de la journée mondiale contre la BPCO.

Mais, ainsi que vous, adhérents de AIR 44, en avez été avisés par la dernière Lettre Info à l'occasion de cette anniversaire nous procédons à un renouvellement complet du conseil d'administration de l'association. Vous avez donc reçu un appel à candidatures à ces élections. Cependant au jour où j'écris ces quelques lignes, seules quatre candidatures ont été enregistrées ou sont en voie de l'être. Si d'autres n'arrivent pas, il sera difficile d'envisager que AIR 44 puisse encore exister dans dix ans! Lorsque vous lirez ces lignes, le délai sera dépassé mais, si vous avez du remord ou du regret de n'avoir pas osé faire savoir que vous aimeriez aider l'association à poursuivre ses activités, faites le nous quand même savoir, on aura toujours besoin de vous.

Ce bulletin est accompagné de la revue publiée par notre fédération FFAAIR « La Voix des AIR » n°17 dans lequel vous pouvez lire le texte de la *Charte de la personne malade prise en charge par un prestataire de santé à domicile*. Comme le précise Jean Claude Roussel, « En s'impliquant davantage dans son propre parcours, le malade entend engager sa responsabilité, mais aussi préciser les contours de celle qui soutient l'action de ses prestataires ». Cela ne s'applique-t-il pas aussi à sa participation active aux associations de malades style AIR 44? C'est à méditer!!!

Ce que va vous coûter la franchise médicale

Le Pèlerin du 1er janvier 2008



Depuis le 1er janvier, date de l'entrée en vigueur des franchises médicales, les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires sont moins bien remboursés. Pèlerin détaille ce que vous devrez payer de votre poche pour vous soigner.

Les franchises médicales, entrées en vigueur ce 1er janvier, diminuent les remboursements sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Le but : permettre à la Sécurité sociale d'économiser 850 millions d'euros dès 2008, afin de financer le plan Alzheimer du gouvernement, la lutte contre le cancer et les soins palliatifs. Vous ne comprenez pas grand-chose aux « franchises » ? Nous vous aidons à déchiffrer la notice.

1. Sur quoi portent les franchises ?

- Les médicaments.

Le prélèvement de 50 centimes d'euros porte sur chaque boîte de médicaments. Mieux vaut donc privilégier les gros conditionnements. « L'industrie pharmaceutique propose désormais des boîtes de traitement pour trois mois », indique Marie-Christine Moreau-Lejeune, pharmacienne à Lyon. C'est obligatoirement le cas depuis 2006 pour les médicaments prescrits pour le traitement de quatre affections longue durée (ALD) : le cholestérol, l'hypertension, le diabète et l'ostéoporose. Précision importante : vous ne déboursez rien vous-même, la franchise est retenue sur le remboursement.

- Les actes paramédicaux.

Ne sont concernés par la franchise de 50 centimes que les soins dits de ville effectués par les infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, et non les soins prodigués à l'hôpital. La franchise s'applique à chaque acte. Une infirmière vous fait une piqûre et un pansement ? Cela vous coûtera deux fois 50 centimes, soit 1 euro de franchise au total, dans la limite de 2 euros journaliers. Et pour les kinésithérapeutes, une séance équivaut à un acte.

- Les transports sanitaires.

Taxi, véhicule sanitaire léger, ambulance... Ces transports font désormais l'objet d'une franchise de 2 euros par trajet, soit 4 euros l'aller-retour, avec un plafond journalier de 8 euros.

2. Qui est concerné par la mesure ? Qui y échappe ?

En principe, tous les assurés sont concernés par l'application des franchises médicales, même les malades en affection longue durée (ALD) pris en charge à 100 % par l'assurance-maladie. Cependant, le montant maximal est plafonné à 50 euros par personne et par an. De fait, beaucoup d'assurés échappent à cette taxe : les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU) ou de l'Aide médicale d'Etat (AME), les mineurs (moins de 18 ans) et les femmes enceintes. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot-Narquin, estime à 15 millions le nombre de personnes ainsi

exonérées.

3. Les mutuelles vont-elles prendre ces frais en charge ?

« Les mutuelles ne rembourseront pas les franchises médicales », affirme Daniel Lenoir, directeur général de la Mutualité française. En effet, la loi prévoit de supprimer les exonérations fiscales des complémentaires santé qui s'aventureraient à prendre en charge ces nouveaux frais. « Si nous les remboursions, nous serions obligés d'augmenter nos tarifs de 10 % », précise Daniel Lenoir.

4. Faut-il réduire la fréquence de ses visites chez le médecin ?

Non. Les médecins généralistes ne sont pas concernés par les nouvelles franchises. Par ailleurs, ce sont eux qui rédigent la prescription qui vous permet d'être remboursés de vos médicaments ou des actes paramédicaux dont vous pouvez avoir besoin. Faire l'économie d'une consultation médicale est donc un mauvais calcul, car votre santé risque d'en pâtir.

5. Les franchises risquent-elles d'augmenter ?

La ministre de la Santé s'est engagée à ce que le plafond de 50 euros soit maintenu au moins pour 2008, mais n'a rien promis pour les années suivantes. En fait, il suffira d'un simple décret du gouvernement pour en accroître le montant, si besoin est.

Texte : Anne-Claire Ordas

Illustration : Deligne

* Les comportements des Français en matière de santé, sondage réalisé en octobre par Ifop pour Les Echos et Le quotidien du médecin.

(Information reproduites à partir du site www.ffaair.org)

Malade de longue durée, Bruno-Pascal Chevalier a décidé d'engager une grève des soins afin de dénoncer la loi instituant la franchise. Voici le contenu de la lettre datée du 3 janvier 2008 qu'il a adressée au président de la République.

Objet : Grève de soins contre la franchise médicale

Monsieur le Président,

Je suis atteint d'une affection longue durée, le SIDA. Par ailleurs, je suis travailleur social et engagé dans diverses associations citoyennes de solidarité.

La mise en place de la mesure de la franchise médicale m'oblige à payer 50 euros par an d'impôt supplémentaire par le seul fait que je sois malade. Après en avoir discuté professionnellement ou dans le cadre de discussions privées avec de nombreuses personnes âgées, invalides, atteintes d'affections de longue durée, j'ai fait le constat que l'ensemble de ces personnes ne peuvent déjà plus faire face à leurs dépenses de santé et sacrifient cette santé en ne se soignant plus ou en repoussant à plus tard voire trop tard des démarches de soins.

Pour la première fois dans l'histoire de la Sécurité Sociale, le principe de solidarité est posé : avec la franchise médicale chacun de nous se sent responsable voir coupable d'être malade, et par cette faute, nous allons devoir payer pour l'accès à ce droit fondamental qu'est celui de la santé.

Lorsque je regarde les feuilles de remboursement de mes médicaments et que je regarde le prix fixé par les laboratoires

et accepté par le gouvernement, je me demande si le trou de la sécurité sociale n'est pas lié aux tarifs souvent démesurés appliqués par les laboratoires.

Monsieur le Président, je vous fais part officiellement de ma grève de soins que j'entame aujourd'hui en soutien à toutes les victimes de la mise en place de la franchise médicale.

Je mène cette action en pleine conscience des risques que je prends pour ma santé particulièrement précaire après vingt années de lutte contre la maladie. Sachez que la franchise médicale va pousser silencieusement beaucoup de malades à prendre la même décision que moi au risque de sacrifier leur vie.

J'exige de votre part l'abrogation de cette loi injuste.

Enfin, Monsieur le Président pensez-vous que cette mesure va participer à la relance économique ? ne pensez vous pas que d'autres choix sont possibles pour faire face aux besoins de santé ? Pour ma part j'en suis convaincu et déterminé à aller au bout de ma démarche en vous en tenant responsable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno Pascal Chevalier

La réponse de Nicolas Sarkozy

Paris, 14 janvier 2008

Monsieur,

Votre courrier attirant mon attention sur les conséquences de la mise en place des franchises m'est bien parvenu.

Je suis bien conscient de l'épreuve que vous fait subir, depuis de longues années, votre maladie. Je veux témoigner auprès de vous de mon soutien et de mes encouragements dans votre lutte quotidienne contre le SIDA dont je sais ce qu'elle signifie de souffrance et de contraintes. Sensible à votre cas, je vous invite à cesser votre grève des soins qui ne peut que ruiner tous les acquis de votre traitement.

Vous indiquez que les franchises médicales mises en place le 1^{er} janvier 2008 vont entraîner des renoncements aux soins.

En premier lieu, je veux vous rappeler que j'ai évoqué la création des franchises lors de ma campagne. J'ai donc fait ce que j'ai dit, sans prendre personne par surprise. Pourquoi ai-je voulu les franchises ? Ma responsabilité est de dire la vérité : lorsque la situation de l'assurance maladie est dégradée, les nouveaux besoins en matière de santé supposent de nouveaux financements. La politique de santé que je veux conduire a pour objectif d'assurer pour tous une meilleure qualité des soins. Les franchises ne sont qu'un des premiers instruments de cette politique mais un instrument indispensable. Les franchises vont permettre de mieux prendre en charge les millions de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, du cancer, ou en soins palliatifs. Le vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles pathologies exigent des investissements importants. Ce serait une faute de renoncer à nous préparer collectivement à affronter l'avenir. Au fond, les franchises sont l'expression à la fois de notre responsabilité et de notre solidarité.

En outre, les franchises ne privent pas de soins les plus vulnérables. Les plus démunis en sont exonérés, ainsi que les enfants et les femmes enceintes, soit 15 millions de personnes au total. La contribution est plafonnée à 50 euros par an, afin de protéger les plus malades. Ces derniers auront donc à déboursier, par déduction sur des remboursements ultérieurs, l'équivalent de 4 euros par mois. C'est une somme qui reste modique et toutes les objections faites à ce dispositif me semblent occulter cette réalité. De surcroît, les franchises sont assurables par les organismes complémentaires dans le cadre des contrats responsables, ce qui offre un niveau de protection supplémentaire.

En espérant avoir apporté un éclairage nouveau à votre réflexion, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Sarkozy



C'est lors d'un séminaire que Cécilia et Frankie se retrouvent, pour bientôt, après quinze ans de séparation. Enlevée par le P.A. Frankie s'était vu reprendre contact avec sa famille. Elle en déduit de leurs familles respectives, les deux sœurs n'ont jamais rencontré le temps perdu au fond de ses veines à présent. Enfant écarté séparé de sa femme, il propose à Cécilia une vie commune. Partagée entre sa famille et son amour profond pour Frankie, Cécilia tente à se décider et se réapproprie l'histoire de son mari pour un bon jour extraordinaire.

Que tout jusqu'au premier amour que l'on croyait perdu, en ce de nouveau son chemin. Léo Karsenti revisite cette si émouvante au travers d'une intrigue bien menée dans laquelle les personnages, attachants et denses, nous font voyager. Un récit plein d'émotion.

Prix de l'édition : 20,00 € (10€)

Pour commander ce ouvrage :

- Chez Polidémie

10, rue de la République - 93000 La Courneuve

Tel : 01 75 01 51 09 - Fax : 01 75 01 51 22

ou à l'adresse suivante : <http://www.polidemie.com>

ou à l'adresse suivante : info@polidemie.com

Pour acheter ce livre en librairie :

10, rue de la République - 93000 La Courneuve

- Dans toutes les bonnes librairies

Les droits de reproduction de cet ouvrage ont été réservés à Polidémie. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

- 8 -Le PARLER NANTAIS ...suite...

Citations tirées de « Le Parler Nantais de Julien et Valentine » de P.Brasseur

« **P** » comme :

Pension, nourriture donnée aux animaux .

« *Mais à c't'heure, faut partir à s'en aller si on veut être de retour chez nous pour donner la pension aux bêtes. »* »

Penier, panier,

« *J'avais pensé d'aller casser la croûte avec mon penier, dans le débit à Piédairière... »* »

Perruque, chevelure,

« *Alors Ptit Louis, que je lui dis, ôte donc ta cassiette que je vois ta belle perruque. »* »

Picra, mégère,

« *Toute picra qu'alle est, faut ben que je lui fais bonne figure pour lui vendre mon beurre et mes oeuffes ! »* »

Pignon, sorte de coiffe,

« *Mais dame, dans ce temps là, as connaissaient pas la permanente pisqu'as avaient toutes des pignons sur la tête ! »* »

Place,

*sol d'une pièce, « *dame c'est plus le temps où qu'on disait qu'as étaient tout juste bonnes pour faire la soupe, laver la place et raccommoier les chaussettes ».* »

*dans la place, par terre, « *Ben oui ! comme un point fin, je viens-ti pas à me buter dans une garne de seille qui traînait dans la place ! »* »

*en place de, à la place de « *La nouvelle mode à Mendès France, de boire du lait en place de pinard, je m'étonnerais que ça prendrait bien chez nous ! »* »

*mettre tout par les places, mettre tout sens dessus dessous, « *Donatien Pacot qu'était plutôt glorieux et qu'était pas fâché dans un sens, de voir sa fille ramassée, avait tout mis par les places ! »* »

Plâtrée, platée, contenu d'un plat,

« *Là-dessus, voilà le patron qui nous envoie deux grandes plâtrées de cochon avec des pruneaux et des châtaignes ! »* »

« **Rêvons de mots ...** »

avec les Carnets inédits (édit. Le Cherche Midi) de Raymond Devos.

Devise

Ma devise c'était « *Fais face !* ».

Et j'ai du mérite... parce que je suis d'une lâcheté !

C'est dans ma nature...

Mais un jour, je me suis trouvé aux prises avec quelqu'un qui avait la même devise .

Ce fut le heurt. Ce n'était pas beau à voir !

Je me suis dit : « *On ne peut pas être deux à avoir la même devise. »* »

Il faut que l'un des deux cède !

J'ai laissé à l'autre « *Fais face !* »

Et j'ai pris sur le champ « *Tire-toi !* »

Et je m'en suis fort bien porté !

*

Pourquoi dit-on

« *De l'audace, encore de l'audace !* »

alors que

« *dans le doute , abstiens-toi* » ?

A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE...

Peut-être avez-vous déjà rêvé d'aller à la rencontre de vos ancêtres et de retrouver leurs traces ? Et ceci dans le style traditionnel, c'est-à-dire en utilisant les archives disponibles, en allant si vous le pouvez, sur les lieux où ils ont vécu, en prenant quelques clichés de telle petite commune pittoresque. Une démarche tellement enrichissante qui vous conduit dans des lieux ignorés, parfois à des centaines de kilomètres de l'endroit où vous résidez.

Là, non seulement vous allez découvrir une nouvelle contrée, des architectures différentes mais vous aurez le plaisir de goûter des saveurs culinaires méconnues, arrosées, avec modération, de crus du terroir. Et vous vous apercevrez combien notre pays est beau et qu'il est nul besoin d'aller loin pour être dépaycé.

Quelle satisfaction de trouver après plusieurs heures, une date ou bien quelques personnes parmi celles que vous recherchez. Mais, le petit plus, c'est le prêtre d'une époque révolue depuis longtemps, qui ajoute dans les registres, des anecdotes sur le temps qu'il a fait, sur la vie quotidienne, sur les grands événements.

Imaginez dans un petit bourg, il y a plus de deux siècles, un orage de grêle si violent qu'il a non seulement endommagé tous les arbres fruitiers mais qu'il a cassé tous les vitraux de l'église et du château...

De plus, la chaire que vous pouvez encore admirer dans telle petite église paroissiale, vous ne pouvez pas supposer qu'elle date de mille sept-cent soixante-douze, qu'elle a coûté quatre-vingt livres et que le bois dont elle est faite provient d'un grand noyer qui était au cimetière vers la partie du midi.

Et le détail amusant : le prêtre qui décrit sa garde-robe faite d'un ornement en soie et dentelle d'argent dont il souhaite se servir *quand bon lui semblerait toute sa vie durant*. Serait-ce

un péché de coquetterie ?

Quand vous entendez les cloches sonner, évoquez-vous les fondeurs qui les ont conçues avec leurs moyens de l'époque ? Pensez-vous au fait qu'elles ont été bénites lors d'une cérémonie officielle, qu'elles ont un prénom, un parrain et une marraine, le plus souvent le seigneur du village et sa dame ?

Tous ces détails qui ont rythmé la vie de nos anciens, c'est avec beaucoup d'émotion qu'on les déniche. Certains sont très amusants, d'autres plus tragiques. Il nous est arrivé de découvrir il y a une dizaine d'années, dans les registres d'une mairie de l'Est de la France, un petit texte écrit par le maire pendant la dernière guerre. Il y exprimait son désarroi de devoir abandonner son village avant l'arrivée *des Teutons*. Il désignait ainsi les Allemands, vous l'avez deviné. Ces quelques lignes désespérées, il les avait écrites en cachette, pour la postérité, dans un vieux registre qui datait d'avant la révolution car il savait que tôt ou tard quelqu'un les lirait et pourrait concevoir sa détresse et son amertume ainsi que son espoir de retrouver un jour son cher village.

Et Internet, me direz-vous ? Croyez-vous vraiment que vous vibrerez autant qu'à la lecture de vieux registres ? Il est vrai que cela peut être pratique mais la généalogie ce n'est pas que le fait d'aligner des ancêtres, c'est revivre avec eux.. à la recherche du temps passé...

A ce propos, si vous êtes tentés, si vous ne savez pas comment vous y prendre, les 26 et 27 avril 2008 de 10 heures à 18 heures à la salle de la Charbonnière à Ancenis se déroulera le *Congrès de Généalogie Inter-Régional Bretagne-Pays de la Loire*. L'entrée y sera gratuite et il y sera installé un lieu d'initiation permanente pour les débutants.

Nous aurons peut-être le plaisir de vous y rencontrer. Qui sait ?

J.V.

Séjours Vacances FFAAIR & ANTADIR 2007

PEN-BRON : Fin mars pour une semaine avec 5 personnes, j'ai fait découvrir notre magnifique région, en outre à Pierre qui venait de la région parisienne, ravi de ses vacances. Pour ne rien gâcher nous étions installés dans un très bel hôtel.



Par Gisèle
bénévole assurant
l'accompagnement
durant les séjours

PORNICHET ; courant septembre avec 22 personnes d'un peu partout en France. Le temps a été relativement beau. Cela permet de faire des rencontres formidables entourées de beaucoup d'anecdotes. Un poème lu par une gentille dame de Grenoble (Marie-Louise) nous était dédié et a créé quelques émotions. Les soirées sont ponctuées par des jeux des contes de la musique pour danser etc..... Une promenade à bord d'une calèche afin de découvrir la Brière, tout le groupe fut ravi.

SAMATAN : fin septembre, début octobre, région de la France que nous ne connaissions pas, c'est splendide à voir et à découvrir. J'avais un groupe de 32 personnes avec toujours de fabuleuses rencontres. Un couple de Nyons dans la Drôme, de 87 et 84 ans, avait énormément d'humour. De nombreux petits villages sont à visiter tous plus jolis les uns que les autres.



J'invite tous ceux qui le peuvent à participer à ces séjours vacances qui redonnent pour certains goût à la vie et se remuent beaucoup plus que chez eux. Mon fauteuil roulant ainsi que mon déambulateur servent quelquefois à des personnes qui ne voulaient pas en entendre parler, et après, ils sont d'accord pour en faire l'acquisition, du fait que cela leur a facilité leurs déplacements.

Dans tous les séjours nous organisons les promenades en fonction de notre pouvoir de déplacement et de la capacité de chacun. Tout se passe bien en général, et tout le monde repart dans ses foyers, contents et heureux, mais avec tous une émotion sincère.

Cette année 2008, nous ferons le bénévolat pour les séjours de Pen-Bron, Piriac et Samatan.

A TOUS NOUS SOUHAITONS BONNE ANNEE 2008 ET BONNES VACANCES
Gisèle

Pourquoi les magasins laissent-ils leurs portes ouvertes?

Par [Ophélie Neiman](#) (Rue89) 11/02/2008

Derrière ce reportage -courageusement réalisé un jour de grand froid-, un dilemme bien réel: vendre des biens ou économiser pour la planète. Tous les commerçants le disent: le badaud pénètre plus fréquemment dans un magasin si la porte est déjà ouverte. Pourtant, tous l'admettent également: à l'arrivée, il ne consomme pas davantage. Surtout, et cela peu l'avouent, les conséquences énergétiques sont bien là.

En termes de stratégie commerciale, quelqu'un qui entre par hasard n'achètera pas forcément; mais quelqu'un qui ouvre lui-même la porte est plus enclin à en faire de même avec son porte-monnaie. Autre règle: une porte fermée donne un standing certain à un magasin, mais l'absence de sas encourage le touriste à la visite et fait le pari d'un achat irréflecti.

Certes, pour les poussettes et les fauteuils roulants, une porte déjà ouverte s'avère moins pénible. Encore faut-il qu'une rampe d'accès soit prévue.

Le chauffage absorbe un tiers de l'énergie française

Un argument, incontestable, s'ajoute à ce débat: le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France. Il absorbe 42,5% de l'énergie. C'est plus que les transports, par exemple, qui consomment 30% de l'énergie hexagonale.

Or, le chauffage, c'est 70% de l'énergie consommée par le logement (les 30% restants concernent la production d'eau chaude, les sanitaires, l'utilisation des équipements ménagers et l'éclairage), soit presque un tiers de l'énergie totale!

Si cette énergie des logements, bureaux ou commerces était convertie en pétrole, cela représenterait l'équivalent d'une tonne de pétrole par personne chaque année pour faire fonctionner nos bâtiments.

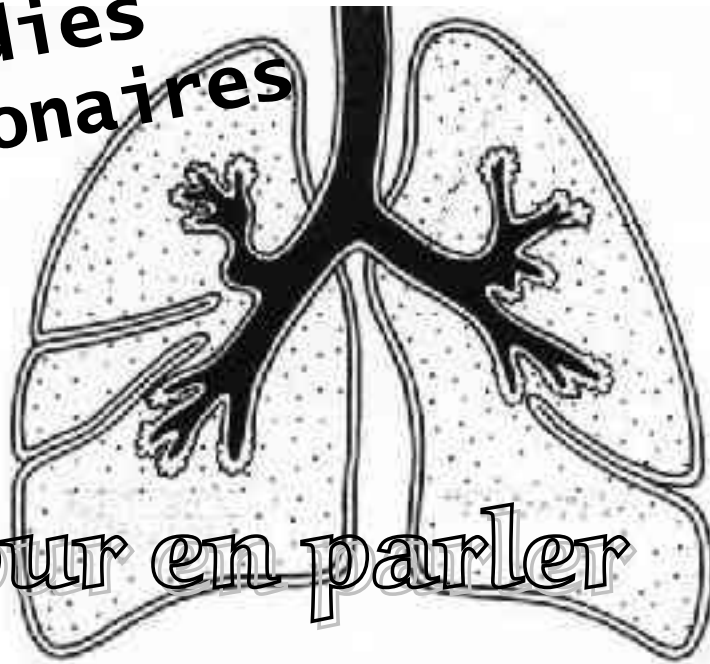
Parallèlement, les bâtiments français génèrent 123 millions de tonnes de CO₂ (gaz carbonique) par an, soit 23% des émissions nationales globales. Et là encore, ce gaz à effet de serre est principalement issu du chauffage.

De quoi s'interroger sur la pertinence de chauffer un magasin pour en laisser les portes ouvertes, et, six mois plus tard, de faire de même avec la climatisation. Et se prendre à rêver qu'un vaste mouvement national encourage les commerces à se doter d'une affichette: "Poussez, c'est ouvert." D'autant que, comme le soulignait cette commerçante qui n'a pas souhaité être filmée:

"Si les clients hésitent à entrer quand il doivent pousser une porte, ils hésitent également davantage avant de ressortir. Finalement, nous avons peut-être moins de visites, mais un plus gros taux d'achat."

A méditer.

**Insuffisance
respiratoire
B.P.C.O.
Apnées du
sommeil
Maladies
pulmonaires
...**



pour en parler

« RESPIRE ECOUTE »

02.51.35.11.12

permanence téléphonique

tous les mardis

de 14h à 18h

Association des Insuffisants Respiratoires de Loire Atlantique – 36 rue Blanchet 44400 Rezé

membre de la Fédération Française des Associations et Amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires - FFAAIR